



Syndicat de l'enseignement du Saguenay (CSQ)

895, rue Bégin, Chicoutimi (Québec) G7H 4P1

Téléphone : 418-549-8523

Télécopieur : 418-549-9966

Z05_saguenay@csq.qc.net

www.sessaguenay.net



31 août 2010 ▪ Vol. 39 #01

BONNE RENTRÉE

Nous espérons que vous avez passé un très bel été surtout avec la température qui était au rendez-vous cette année. Quant à nous, bien que les vacances soient toujours trop courtes, nous sommes prêts à amorcer cette année scolaire 2010-2011 avec entrain.

Nous nous sommes quittés au début de l'été avec des ententes de principe autant pour la partie sectorielle que nous avons déjà traitée en assemblée générale qu'intersectorielle qu'il nous faut valider avec vous. Nous vous donnons donc rendez-vous le 28 septembre prochain pour une assemblée générale qui traitera des offres sur la retraite, le salaire et les droits parentaux. Vous aurez à vous prononcer sur l'acceptation ou non de l'entente de principe.

Quelle surprise d'apprendre que nous avons une nouvelle Ministre de l'éducation! La bonne nouvelle est que le bulletin unique sera applicable seulement lors de la prochaine année scolaire, ce qui laisse le temps de procéder à certains ajustements. Plus préoccupant est la tenue du Forum sur les EHDAA à l'automne. Quel est le niveau de connaissance de ce dossier de la Ministre? Au moins, la FSE possède solidement ce dossier.

Au niveau local, nous travaillerons à la mise en œuvre des nouvelles dispositions qui sont applicables cette année mais aussi celles à venir. Nous aurons sûrement à solliciter votre contribution pour nous permettre de prendre certaines orientations.

D'ici là, bonne rentrée et nous vous souhaitons une belle année scolaire!

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

L'AREQ et la CSQ offriront une session de préparation à la retraite les 5 et 6 novembre prochains s'adressant en priorité aux personnes qui prendront leur retraite d'ici le 31 décembre 2012. Le SES n'offrira pas de session retraite cette année, **c'est donc votre seule occasion** de suivre une telle formation avant le printemps 2012.

Contenu de la session :

1. Présentation de l'AREQ.
2. Questions juridiques.
3. Passage du travail à la retraite.
4. Questions financières.
5. Assurances.
6. Régimes de retraite.

La session se tiendra au Complexe touristique Dam-En-Terre à Alma. Le tout débute le vendredi à 18 h et se continue jusqu'au samedi 16 h 30. Cette session s'adresse aux membres des syndicats affiliés à la CSQ et les conjointes et conjoints sont invités à y participer. Les frais d'inscription du membre sont remboursés par le SES. Les personnes intéressées doivent s'inscrire **AVANT** 16 h le 15 octobre 2010 par téléphone (549-8523), télécopieur (549-9966) ou courriel (z05_saguenay@csq.qc.net).

NOMINATION AU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA FSE

Lors du Conseil fédéral de juin dernier, notre présidente, Aline Beaudoin, a été élue au poste de 2^e conseillère du Conseil exécutif de la FSE.

Aline se joint à l'équipe déjà en place qui est composée de notre présidente de la FSE, Manon Bernard, Josée Scalabrini, 1^{ère} vice-présidente, Guy Savard, 2^e vice-président, Martine Cliche, trésorière et présidente du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, ainsi que Sylvie Théberge, 1^{ère} conseillère et présidente du Syndicat de l'enseignement des Vieilles Forges.

Félicitations à notre présidente !!!

CHOISIR UNE PERSONNE DÉLÉGUÉE SYNDICALE

Dès la rentrée, chaque établissement doit nommer un conseil syndical composé d'une personne déléguée officielle, d'une ou d'un substitut à cette personne déléguée ainsi que des personnes choisies par les enseignantes et les enseignants de l'établissement.

La personne déléguée doit faire parvenir les nominations au bureau du SES en utilisant le formulaire « Le conseil syndical 2010-2011 » que vous avez déjà reçu, et ce, avant le 7 septembre 2010. Les nouvelles personnes déléguées seront invitées à une formation sur leur rôle le 21 septembre.

La première rencontre du Conseil des personnes déléguées aura lieu le 14 septembre 2010.

À FAIRE DÈS LA RENTRÉE

La première paie de l'année scolaire est importante car elle vous indique si l'employeur a procédé au changement d'échelon qui peut s'imposer. Nous vous conseillons de vérifier ce premier versement de l'année pour vous assurer que tout est conforme. Les procédures de grief limitent le délai pouvant permettre la réclamation de sommes dues par l'employeur et pourraient faire en sorte que vous soyez pénalisés en cas d'erreur. Si vous considérez qu'une erreur s'est glissée, communiquez avec le SES dans les plus brefs délais pour vous assurer que les corrections nécessaires seront effectuées.

AGENDA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR L'ENTENTE INTERSECTORIELLE

28 septembre 2010

SESSION POUR LES NOUVELLES PERSONNES DÉLÉGUÉES

21 septembre 2010

PREMIER CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

14 septembre 2010

ÉCHELLE DE TRAITEMENT

A compter du 141^e jour de travail de l'année scolaire 2008-2009

Échelons d'expérience	Échelle
1	36 472 \$
2	37 826 \$
3	39 179 \$
4	40 753 \$
5	42 500 \$
6	44 327 \$
7	46 227 \$
8	48 213 \$
9	50 276 \$
10	52 435 \$
11	54 682 \$
12	57 029 \$
13	59 475 \$
14	62 021 \$
15	64 685 \$
16	67 460 \$
17	70 352 \$

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience **augmenté de :**

- 2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans
- 4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans
- 6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS À LA LEÇON ❶

Scolarité	Moins de 17 ans	17 ans	18 ans	19 ans
	47,00 \$	52,25 \$	56,60 \$	61,75 \$

SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE ❶

Durée	60 minutes ou moins	61 à 150 minutes	151 à 210 minutes	+ de 210 minutes
	36,47 \$	91,18 \$	127,65 \$	182,35 \$

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS À TAUX HORAIRE : 47,00\$

❶ À ces taux, il faut ajouter 4% d'indemnité de vacances

Les augmentations prévues par l'entente de principe intervenue en juin dernier s'appliqueront au cours de l'année scolaire. De plus amples informations vous parviendront en temps et lieu.